Après un "pape" qui n'était <u>pas évêque</u> y aura-t-il un "pape" <u>non prêtre</u>?

Le nouveau rituel conciliaire des ordinations et des sacres

<u>POURQUOI</u> Notre Seigneur Jésus-Christ a-t-il voulu laisser sur terre Sa Sainte Église après Son Ascension, en la fondant – par le Saint Esprit – le jour de la Pentecôte ?

Pour rendre au SEUL VRAI DIEU TRINE LE SEUL CULTE <u>SACRIFICIEL</u> « *DE LA NOUVELLE ET ÉTERNELLE ALLIANCE* » QU'IL EXIGE EN TOUTE JUSTICE, <u>SEUL CULTE SACRIFICIEL PAR LEQUEL NOTRE SEIGNEUR VRAI DIEU ET VRAI HOMME PEUT SAUVER LES HOMMES</u>:

« Pourquoi suis-je venu sur terre : POUR RENDRE TÉMOIGNAGE DE LA VÉRITÉ »

Pour être présent, EN VRAI DIEU ET VRAI HOMME, EN JÉSUS-CHRIST INCARNÉ AVEC SON CORPS ET SON SANG, à toutes les générations des hommes jusqu'à la Fin du Monde, <u>PAR LE SAINT SACREMENT, FRUIT DU SEUL VÉRITABLE SACERDOCE SACRIFICIEL DE MELCHISÉDECH SACRAMENTELLEMENT VALIDE</u>.

- « Sans Moi, vous ne pouvez rien faire »
- « Je ne vous laisserai pas orphelins »
- « Je serai avec vous jusqu'à la Fin du monde »

Les bonnes questions à se poser

- 1. Qui a créé les rituels d'ordination et de consécration utilisés depuis toujours par l'Église de Jésus-Christ ?
 - 2. Étaient-ils efficaces ?
 - 3. Pourquoi changer?
 - 4. Était-ce utile?
 - 5. Était-ce indispensable ?
 - 6. Qui les a changés ?
 - 7. L'intention qui a présidé à ces changements était-elle celle de l'Église de toujours ?
 - 8. Si oui, pourquoi ne pas avoir laissé les deux rites?
 - 9. Si oui, pourquoi avoir en pratique interdit le rite de toujours ?
 - 10. N'y avait-il pas une autre intention, une autre idée ?
 - 11. Laquelle?
 - 12. Quel est le résultat ?

PRÉSENTATION DU DOSSIER

POURQUOI CE DOSSIER?

Ce dossier pose de <u>très graves questions absolument décisives</u>, complètement occultées, bien qu'elles aient fait autrefois l'objet de quelques études effectuées en leur temps par divers auteurs, études évidemment soigneusement passées sous silence.

Un dossier solide, documenté, irréfuté!

LES TERMES DU PROBLÈME

Après le concile Vatican II, Montini-Paul VI a modifié les rites <u>de tous les sacrements</u>. Une réforme aussi générale est pour le moins risquée. En effet, si quelque chose d'essentiel a été modifié, le nouveau rite n'est plus efficace, il ne produit plus la grâce <u>ni l'effet sacramentel</u>, car il n'est plus le rite que le Christ a institué.

DES CONSÉQUENCES INCALCULABLES

En a-t-il été ainsi dans la réforme du sacrement de l'ordre?

Cette question est de la plus grande importance, car, dans ce cas, la transmission du sacerdoce ne serait plus assurée.

Les conséquences en seraient incalculables :

- plus de sacerdoce catholique,
- plus d'eucharistie : il faut un prêtre validement ordonné pour dire la messe,
- plus de Saint Sacrement, assurant la présence réelle de Notre-Seigneur Dieu incarné,
- plus de sacrement de pénitence pour remettre les péchés,
- plus de confirmation pour les baptisés,
- plus d'extrême-onction pour aider les mourants.

PAR LA DESTRUCTION DU <u>SEUL SACREMENT DE L'ORDRE</u>, L'ÉGLISE CONCILIAIRE NE SERAIT OU'UNE SECTE PUREMENT HUMAINE DE PLUS

Par la destruction de <u>ce seul sacrement de l'Ordre</u>, l'église Conciliaire ne serait plus l'Église du Christ : elle serait une secte de plus parmi beaucoup d'autres.

Sans être le plus grand de tous les sacrements, celui de l'ordre est indispensable à l'Église.

Il est en effet la source de presque tous les autres sacrements. Sans évêque catholique, les hommes pourraient encore être baptisés et se marier religieusement, mais c'en serait fait de toute vie sacramentelle, en particulier du saint sacrifice de la messe et de la présence réelle du Christ dans son état de victime immolée et offerte dans le Saint Sacrement.

Sans sacerdoce sacrificiel valide, l'Église du Christ ne serait plus qu'une <u>secte purement</u> <u>humaine</u> et rien d'autre.

LA PROTESTANTISATION DE LA DOCTRINE CATHOLIQUE

Le 8 décembre 1973, l'on a pu lire cette déclaration du Consistoire supérieur de l'Église de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine (citée dans les *Dernières Nouvelles d'Alsace*, n° 289 du 14 septembre 1973) :

« [...] Nous estimons que dans les circonstances présentes, la fidélité à l'Évangile et à notre tradition ne nous permet pas de nous opposer à la participation des fidèles de notre Église à une célébration eucharistique catholique... Étant donné les formes actuelles de la célébration

eucharistique dans l'Église catholique et en raison des convergences théologiques présentes, beaucoup d'obstacles qui auraient pu empêcher un protestant de participer à sa célébration eucharistique semblent en voie de disparition. Il devrait être possible, aujourd'hui, à un protestant de reconnaître dans la célébration eucharistique catholique la cène instituée par le Seigneur ... Nous tenons à l'utilisation des nouvelles prières eucharistiques dans lesquelles nous nous retrouvons et qui ont l'avantage de nuancer la théologie du sacrifice que nous avions l'habitude d'attribuer au catholicisme. Ces prières nous invitent à retrouver une théologie évangélique du sacrifice. »

La protestantisation de la doctrine catholique par le concile Vatican II est tellement notoire que ses promoteurs ne s'en cachent même plus.

Le cardinal Roger Etchegaray, a confessé sans vergogne durant la quinzième Assemblée générale du protestantisme français : « Vous ne pouvez plus revendiquer le monopole de la Réforme si vous reconnaissez les sérieux efforts de renouveau biblique, doctrinal et pastoral entrepris par l'Église du Concile Vatican II. »

Quel observateur loyal pourrait contredire les propos de ce cardinal?

Qui pourrait sérieusement nier la protestantisation de la doctrine de l'Église par Vatican II ?

Il suffit de connaître moyennement son catéchisme pour constater quelles doctrines sont encore enseignées depuis ce concile et quelles doctrines ne le sont plus.

UN PROBLÈME BIEN PLUS IMPORTANT QUE CELUI DU NOUVEL ORDO MISSÆ

Ce problème est plus important que celui du nouvel Ordo Missæ.

Nous avons donc repris quelques textes pour aider à réfléchir, textes anciens et oubliés, ou textes plus récents.

Du coup, dans cet effort de réflexion, nous sommes évidemment allés aux textes de référence, **ceux du magistère**, que nous publions également. Enfin, nous avons essayé de présenter le problème sous une forme visuelle en utilisant des schémas.

SANS <u>LE SEUL ET VRAI SACERDOCE SACRIFICIEL DE MELCHISÉDECH SACRAMENTELLEMENT VALIDE DE LA NOUVELLE ET ÉTERNELLE ALLIANCE</u>
INSTITUÉ EN SON SANG PAR NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST LUI-MÊME,
L'ÉGLISE A DONC PERDU SA RAISON D'ÊTRE ELLE-MÊME,
DEVENUE DES LORS ABSOLUMENT INCAPABLE
D'ATTEINDRE SA PROPRE FIN;

RENDRE AU SEUL VRAI DIEU TRINITAIRE <u>LE SEUL CULTE SACRIFICIEL</u>

<u>OU'IL EXIGE ABSOLUMENT EN TOUTE JUSTICE ET TOUTE VÉRITÉ,</u>

ET SEUL CULTE SACRIFICIEL PAR LEQUEL NOTRE-SEIGNEUR

- LE VERBE DE DIEU INCARNÉ
A VOULU SAUVER LES HOMMES.

Sous la direction de feu M. le curé Schoonbroodt, RORE SANCTIFICA

http://www.rore-sanctifica.org

LES PSEUDO « CONSÉCRATIONS ÉPISCOPALES » SACRAMENTELLES CONCILIAIRES SELON LE NOUVEAU RITE LATIN SONT :

ABSOLUMENT VAINES & ENTIÈREMENT NULLES,

MAIS AUSSI <u>DÉLIBÉRÉMENT ET INTRINSÈQUEMENT</u> HÉRÉTIQUES ET SACRILÈGES

LES CINQ INVALIDITÉS SACRAMENTELLES INTRINSÈQUES, RADICALES ET DÉLIBÉRÉES,

DE LA FORME SACRAMENTELLE ESSENTIELLE

DU NOUVEAU RITE LATIN CONCILIAIRE DE LA CONSÉCRATION ÉPISCOPALE

FABRIQUÉE, AVEC LE PÈRE SPIRITAIN LÉCUYER, PAR LE PRÊTRE LAZARISTE FRANC-MAÇON ANNIBALE

BUGNINI : ET SON CONSILIUM DES RÉFORMATEURS CONCILIAIRES LITURGISTES,

PUIS PROMULGUÉE LE 18 JUIN 1968 POUR TOUTE L'ÉGLISE ROMAINE PAR MONTINI-PAUL VI

(PONTIFICALIS ROMANI)

Résumé conclusif de la Notitia IV Spiritus Principalis, pp 86-87¹

6.3 EN RÉSUME DE CETTE NOTITIA IV

Ainsi qu'il a été démontré par les <u>documents authentiques déjà publiés par Rore Sanctifica</u>, qui viennent d'être synthétisés dans le présent document :

Cette pseudo "forme essentielle" de la nouvelle consécration "sacramentelle" épiscopale conciliaire, inventée par Dom Botte-Lécuyer-Bugnini, réformateurs liturgistes modernistes antitraditionnels déclarés, et promulguée le 18 juin 1968 par la "Constitution Apostolique" Pontificalis Romani de Montini-Paul VI, est sacramentellement ABSOLUMENT INVALIDE INTRINSÈQUEMENT, et cela pour, au minimum, QUATRE ordres de motifs, dont chacun suffit à assurer son invalidité sacramentelle CERTAINE au regard des normes théologiques et liturgiques irréformables de la Théologie sacramentelle catholique, énoncées par la Doctrine constante et infaillible du Magistère catholique:

¹http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-08-05-FR Rore Sanctifica III Notitia 4 Les Significations heterodoxes de la Forme de Montini PaulVI A.pdf

- 1°) Cette pseudo forme "sacramentelle" de la nouvelle "consécration" épiscopale conciliaire N'EST PAS UNIVOQUE, MAIS VOLONTAIREMENT ÉQUIVOQUE,
- 2°) Cette pseudo forme "sacramentelle" de la nouvelle "consécration" épiscopale conciliaire N'EXPRIME NULLEMENT <u>ET EN RIEN LA POTESTAS ORDINIS</u> (le pouvoir d'ordre conféré ex opere operato, avec le caractère ontologique qui lui est associé, par le sacrement) DE L'ÉPISCOPAT, <u>ET CELA VOLONTAIREMENT</u>,
- 3°) Cette pseudo forme "sacramentelle" de la nouvelle "consécration" épiscopale conciliaire EST AFFECTÉE <u>VOLONTAIREMENT</u> D'INTERPRÉTATIONS HÉRÉTIQUES CHRISTO-JUDAÏSANTES, DONT AU MOINS CELLE <u>DE L'ONCTIONNISME ACCIDENTEL</u> PROFESSÉ PAR L'UN DE SES PRINCIPAUX RÉDACTEURS OFFICIELS, <u>LE PÈRE LÉCUYER</u>, <u>PRÉSENTATEUR OFFICIEL</u>² DE CE NOUVEAU RITE PSEUDO « SACRAMENTEL » ÉPISCOPAL CONCILIAIRE,
- 4°) Cette pseudo forme "sacramentelle" de la nouvelle "consécration" épiscopale conciliaire EST INVALIDE EN RAISON DES ACTES ANTICATHOLIQUES ET DE TROMPERIE DÉLIBÉRÉE DES "ARCHITECTES" LITURGISTES MODERNISTES DE CE NOUVEAU RITE ÉPISCOPAL CONCILIAIRE, DONT LES PREUVES SONT PUBLIÉES, ET EN RAISON DES DÉCLARATIONS PRÉALABLES ANTICATHOLIQUES PUBLIQUES ET OFFICIELLES DE LEUR SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE, BIENTÔT NOMMÉ SECRÉTAIRE DU CONSILIUM, LE FRANC-MAÇON, PRÊTRE LITURGISTE LAZARISTE, ANNIBALE BUGNINI∴:

Annibale BUGNINI (∴), Osservatore Romano, 15 mars 1965 :

« Nous devons dépouiller nos prières Catholiques et la Liturgie Catholique de tout ce qui pourrait représenter l'ombre d'une pierre d'achoppement pour nos frères séparés, c'est-à-dire pour les Protestants. »

5°) ET IL EXISTE MÊME UN CINQUIÈMES MOTIF SUPPLÉMENTAIRE D'INVALIDITÉ :

MONTINI-PAUL VI, METTANT CARRÉMENT AU REBUT LA FORME ESSENTIELLE DE LA CONSÉCRATION SACRAMENTELLE ÉPISCOPALE DU RITE LATIN EN USAGE CONSTANT ET DOCUMENTÉ DEPUIS AVANT L'AN 300, A EFFRONTÉMENT COMMIS <u>UN ÉNORME MENSONGE EN DÉCLARANT</u> — <u>CONTRAIREMENT AUX FAITS RÉELS CONSTATABLES ET PROUVÉS</u> — dans sa pseudo "Constitution Apostolique" Pontificalis Romani du 18 juin 1968 par laquelle il a promu son nouveau rite "sacramentel" épiscopal conciliaire :

« On a jugé bon de recourir, parmi les sources anciennes, à la prière consécratoire qu'on trouve dans la Tradition Apostolique <u>d'Hippolyte de Rome, document</u> du début du troisième siècle, et <u>qui, pour une grande partie, est encore observée dans la liturgie de</u> l'ordination chez les Coptes et les Syriens occidentaux³ »

² En effet, comme l'exprime la *Nota Praevia*, le Père Lécuyer a présenté officiellement le nouveau Pontifical en salle de presse du Vatican le 18 juin 1968, jour de sa promulgation.

³ Chaque terme (ou expression) souligné de cette citation correspond à une contrevérité documentée et dûment prouvée.

AINSI FUT PERPÉTRÉ DISCRÈTEMENT ET SILENCIEUSEMENT <u>LE 18 JUIN 1968</u> CE CRIME CLÉRICAL INOUÏ CONTRE L'ÉPISCOPAT CATHOLIQUE ET LA SUCCESSION APOSTOLIQUE DE RITE LATIN.

EN DÉFINITIVE CETTE GIGANTESQUE IMPOSTURE N'EST MOTIVÉE QUE PAR

LA HAINE, LA RUSE, LA DUPLICITÉ ET LE MENSONGE ANTI-CATHOLIQUES!

C'EST BIEN LA EN EFFET,

LA SIGNATURE DE L'ILLUMINISME SATANISTE

ROSE+CROIX

ET SON RÔLE SPÉCIFIQUE AU SEIN DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

QUI EXPRIME TOUTE LA HAINE EFFROYABLE DE SATAN LUI-MÊME ENVERS NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST ET <u>SA SAINTE INCARNATION</u> PAR LAQUELLE SA TRÈS CRUELLE PASSION A PU NOUS RACHETER,

<u>DONC CONTRE</u>

<u>SON SAINT SACERDOCE SACRIFICIEL SACRAMENTEL,</u>

<u>PAR LEQUEL – ET PAR LEQUEL SEUL – IL NOUS SAUVE,</u>

AINSI QU'ENVERS SA MÈRE, LA TRÈS SAINTE VIERGE MARIE.

TRAVAUX DE RORE-SANCTIFICA

LES 12 *NOTITIAE*LES PRINCIPAUX COMMUNIQUÉS DU *CIRS*DOCUMENTS DU MAGISTÈRE
LES DOCUMENTS DE L'ABBÉ CEKADA
AUTRES DOCUMENTS IMPORTANTS

LES CINQ INVALIDITÉS INTRINSÈQUES RADICALES DE *LA NOUVELLE FORME SACRAMENTELLE DE LA CONSÉCRATION ÉPISCOPALE* (cinq invalidités explicitées dans le document ci-dessus)

http://www.rore-sanctifica.org/
http://www.rore-sanctifica.org/documents-recents.html
http://www.rore-sanctifica.org/biblio-num-06.html
http://www.rore-sanctifica.org/biblio-num-14.html

LES 12 NOTITIAE de RORE SANCTIFICA et les communiqués du CIRS

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2010/RORE Communique-2010-10-29 Publication-11-Plaquettes-ESR.pdf

Résumé conclusif des 12 Notitiae – <u>LES CINQ INVALIDITÉS SACRAMENTELLES INTRINSÈQUES RADICALES ET DÉLIBÉRÉES</u> DU NOUVEAU RITE LATIN CONCILIAIRE DE LA CONSÉCRATION <u>ÉPISCOPALE</u>: CES PSEUDO « *CONSÉCRATIONS ÉPISCOPALES* » CONCILIAIRES SONT « <u>ABSOLUMENT VAINES ET ENTIÈREMENT NULLES</u> » OUTRE QU'ELLES SONT INTRINSÈQUEMENT ET DÉLIBÉRÉMENT HÉRÉTIQUES ET SACRILÈGES (cinq invalidités explicitées dans le document ci-dessus).

Notitia I - Notitia 1 (2007/07) - *De Traditio apostolica*http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE-2007-07-04-7
FR Rore Sanctifica III Notitia 1 Tradition Apostolique.pdf

Notitia II - Notitia 2 (2007/05) - *De Analogia* http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE Communique-2007-05-09 Notitia II.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE-2007-05-10-FR Rore Sanctifica III Notitia 2 Montage Avrille.pdf

Notitia III - Notitia 3 (2006/06) - *De Consecratione Patriarchae*http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-06-13-FR Rore Sanctifica III-Notitiae 3-Sacramentalite des rites orientaux.pdf

Notitia IV - Notitia 4 (2006/07) - *De Spiritu principali*http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-08-05-
FR Rore Sanctifica III Notitia 4 Les Significations heterodoxes de la Forme de Montini PaulVI A.pdf

Notitia V - Notitia 5 (2006/05) - *De Occultatione*http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-05-11-FR III-Notitiae 5-Histoire Pontificalis Romani dans la FSSPX.pdf

Notitia VI - Notitia 6 (2006/07) - *De Erratis*http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-07-15FR Rore Sanctifica III Notitia 6 Refutation brochure Pierre Marie A.pdf

Notitia VII - Notitia 7 (2006/03) - *De Ecclesiis orientalibus*http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-03-05-FR-
Notitia De Ecclesiis orientalibus.pdf

Notitia VIII - Notitia 8 (2006/04) - Communiqué du 25 avril 2006 - *De Ritu Coptorum* http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-04-26-FR-De Ritus Coptorum.pdf

Notitia IX - Notitia 9 (2006/08) - Réfutation de Santogrossi
http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-08-20FR Rore Sanctifica Refutation de Santogrossi.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque rore sanctifica/01-publications de rore sanctifica/rore sanctifica-2006-02-notitiae (ex tomo 3)/2006-08-annexe-refutation de santogrossi/rs annexe refutation de santogrossi 2006 08.pdf

Notitia X - Notitia 10 (2007/04) – Réfutations, de Calderon, et de l'abbé Célier http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque rore sanctifica/01-publications de rore sanctifica/rore sanctifica-2007-04/RORE-2007-04-24-FR Refutation de l abbe Calderon.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE Communique-2007-05-02 Replique a Abbe Celier.pdf

Notitia XI - Notitia 11 (2006/07) - *Réfutation du Sel de la Terre N°70*http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2009/RORE Communique-2009-11-21 Refutation SdT n70.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2009/RORE Communique-2009-11-21 Refutation SdT n70 DIAPORAMA.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2009/SdT-n70-Maronites Assemanus-P209-210-20091009.pdf

Notitia XII – Notitia 12 (2007/10) – *Canon 235* des Églises Orientales (Lettre apostolique *Cleri Sanctitati* de Pie XII – 2 Juin 1957) et Communiqué du 1^{er} octobre 2007 - *Contra factum, non valet argumentum*!

http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque rore sanctifica/06-magistere-sacrements/1957-pie12-lettre-apostolique-motu-proprio-cleri-sanctitati/Pie XII-1957-Cleri Sanctitati-Canon-235-traduction.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque rore sanctifica/06-magistere-sacrements/1957-pie12-lettre-apostolique-motu-proprio-cleri-sanctitati/Pie XII-1957-Cleri Sanctitati-Latin.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE Communique-2007-05-07 Canon 235.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque rore sanctifica/01publications de rore sanctifica/rore sanctifica-communiques/communique (2007-04)avril/RORE Communique-2007-03-31-Le Canon 75 des Orientaux 2.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE Communique-2007-10-01 Faits Nouveaux.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE Communique-2007-05-17 SdT 60.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE 2007-03-31 Les 10 Cartons des Archives officielles du Consilium et des Schemata.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE Communique-2007-05-03 Intention-Bugnini.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE Communique-2007-06-03 Probabilisme Mgr Fellay.pdf

DOCUMENTS DU MAGISTÈRE

http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque rore sanctifica/06-magistere-sacrements/1957-pie12-lettre-apostolique-motu-proprio-cleri-sanctitati/Pie XII-1957-Cleri Sanctitati-Canon-235-traduction.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque rore sanctifica/06-magistere-sacrements/1957-pie12-lettre-apostolique-motu-proprio-cleri-sanctitati/Pie XII-1957-Cleri Sanctitati-Latin.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE Communique-2007-05-07 Canon 235.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque rore sanctifica/01-publications de rore sanctifica/rore sanctifica-communiques/communique (2007-04)-avril/RORE Communique-2007-03-31-Le Canon 75 des Orientaux 2.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque rore sanctifica/06-magistere-sacrements/1947-pie 12-sacramentum ordinis/PIE XII Sacramentum Ordinis français.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque rore sanctifica/14-anglicanismeinvalidite des ordres/1896-leon 13-condamnation-apostolicae curae/Leon XIII -Apostolicae Curae.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque rore sanctifica/14-anglicanisme-invalidite des ordres/1545-

bulle de paul 4 condamnant les ordres anglicans/Bulles de Paul IV invalidite des Ordres anglic ans 1543.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque rore sanctifica/14-anglicanisme-

invalidite des ordres/1875-cardinal franzelin-votum-

invalidite des ordres anglicans/Cardinal Franzelin-Votum 1875-Integral-traduit-en-francais.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque rore sanctifica/14-anglicanisme-

invalidite des ordres/1898-eveques anglais-vindication-

reponse aux anglicans/Vindication traduction en français 1898.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque rore sanctifica/01-

publications de rore sanctifica/rore sanctifica-communiques/communique (2008-09-06)-Brandi-

Apostolicae-Curae/RORE Communique-2008-09-06 Brandi Apostolicae Curae.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque rore sanctifica/14-anglicanisme-

invalidite des ordres/1898-brandism-sj rome et cantorbury lethielleux/BRANDISM-SJ-1898Part1-5Rome&CantorbiryLETHIELLEUX.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque rore sanctifica/14-anglicanisme-

<u>invalidite des ordres/1898-brandism-sj rome et cantorbury lethielleux/BRANDISM-SJ-1898Part2-</u> 5Rome&CantorbiryLETHIELLEUX.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque rore sanctifica/14-anglicanisme-

<u>invalidite des ordres/1898-brandism-sj rome et cantorbury lethielleux/BRANDISM-SJ-1898Part3-</u> 5Rome&CantorbiryLETHIELLEUX.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque rore sanctifica/14-anglicanisme-

<u>invalidite des ordres/1898-brandism-sj rome et cantorbury lethielleux/BRANDISM-SJ-1898Part4-5Rome&CantorbiryLETHIELLEUX.pdf</u>

http://www.rore-sanctifica.org/bibilotheque rore sanctifica/14-anglicanisme-

invalidite des ordres/1898-brandism-sj rome et cantorbury lethielleux/BRANDISM-SJ-1898Part5-5Rome&CantorbiryLETHIELLEUX.pdf

LES DOCUMENTS DE L'ABBÉ CEKADA

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-04-26-FR-Cekada-

Absolument nul et entierement vain.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-06-FR-Cekada-resume-

officiel 2 pages.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/RORE-2006-04-26-FR-Cekada-

Verbatim Double Colonnes.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2006/Le Nouveau Rituel a la Lumiere de la Foi.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE Communique-2007-05-01 Abbe Cekada replique a Celier.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE Communique-2007-01-27 Abbe Cekada refute Calderon.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE-2007-01-27-FR AbbeCEKADAToujoursNul-ReponsesAuxObjectionsJanv2007FRANCAIS1.pdf

AUTRES DOCUMENTS IMPORTANTS

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE Communique-2007-05-03 Intention-Bugnini.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE Communique-2007-05-02 Replique a Abbe Celier.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2007/RORE Communique-2007-06-03 Probabilisme Mgr Fellay.pdf

http://www.rore-sanctifica.org/etudes/2010/RORE Communique-2010-02-28 Chronologie v1.pdf

RAPPEL

L'EGLISE NE PEUT NI SE TROMPER, NI NOUS TROMPER.

Texte de Saint Pie X qui condamne définitivement la secte conciliaire :

- et sur l'œcuménisme ;
- et sur le changement des rituels.

Il est faux de dire qu'un Pape peut changer ce qu'un autre pape a fait. Cette phrase est vrai (nous l'avons vu) dans la secte conciliaire. Elle est fausse dans l'Eglise Catholique. La secte conciliaire n'est pas l'Église Catholique.

SAINT PIE X

LETTRE EX QUO NO NO

(26 décembre 1910)

Par laquelle est blâmé un écrit concernant la question du retour des Églises à l'unité catholique

Depuis le jour où, au déclin du IX^e siècle, les nations de l'Orient ont commencé à être arrachées à l'unité de l'Église catholique, il est difficile de dire la quantité d'efforts qui ont été faits par de saints personnages en vue de ramener dans le sein de cette Église les frères dissidents. Plus que tous, les Souverains Pontifes, Nos Prédécesseurs, en vertu de la charge qu'ils remplissaient de

⁴ Ex quo, nono labente, 26/12/1910, aux délégués apostoliques d'Orient.

défendre la foi et l'unité ecclésiastique, n'ont omis aucune tentative pour mettre fin soit par de paternelles exhortations, soit par des délégations officielles, soit par des Conciles solennels, au très funeste schisme qui a été pour l'Occident un grand chagrin et à causé à l'Orient un grave dommage. Ils témoignent de cette sollicitude, pour n'en citer que quelques-uns, les Grégoire IX, Innocent IV, Clément IV, Grégoire X, Eugène IV, Grégoire XIII et Benoît XIV (la Constitution *Nuper ad nos* du 16 mars 1743 prescrit une profession de foi spéciale aux Orientaux). Mais personne n'ignore avec quel généreux empressement en ces derniers temps, Notre Prédécesseur, d'heureuse mémoire, Léon XIII, a invité les nations de l'Orient à s'unir de nouveau à l'Église romaine.

« Pour Nous, dit-il, c'est un fait certain que le souvenir même de la très antique gloire de l'Orient et la renommée des services rendus par lui à l'humanité Nous est un charme. Là, en effet, est le berceau du salut du genre humain ; là sont les origines de la sagesse chrétienne ; c'est de là que, comme un fleuve très abondant, s'est déversé sur l'Occident le flot de tous les bienfaits que nous avons reçus avec le saint Évangile... En livrant Notre esprit à ces considérations, Nous ne désirons et ne souhaitons rien tant que de donner Nos soins à ce que par tout l'Orient revive la vertu et la grandeur des ancêtres. Et cela d'autant plus que le cours des événements humains y laisse apparaître de temps en temps des indices de nature à faire espérer que les peuples de l'Orient, séparés pendant longtemps du sein de l'Église romaine, se réconcilieront un jour, s'il plaît à Dieu, avec elle ».

Allocution *Si fuit in re*, 13 décembre 1880, aux cardinaux, *Acta* t. II, p. 179 ; voir aussi les Lettres apostoliques *Præclara gratulationis*, du 20 juin 1894, *Acta* t. XIV, p. 195

Il n'est, certes, pas moindre, vous le savez bien, Vénérables Frères, Notre désir qui nous fait souhaiter de voir bientôt luire le jour, objet des vœux anxieux de tant de saints personnages, où tombera tout à fait définitivement le mur qui, depuis longtemps, sépare les deux peuples, où, enlacés dans l'unique embrassement de la foi et de la charité, ils verront enfin refleurir la paix tant implorée, et où il n'y aura plus qu'un seul bercail et un seul pasteur (Jn x, 16).

Nous étions sous l'impression de ces sentiments lorsque naguère, dans une revue de fondation récente, *Roma e l'Oriente*, parut un article qui Nous causa un **grand chagrin**. Il avait pour titre : «*Pensée sur la question de l'union des Églises*». Cet écrit fourmille de tant et de si graves erreurs théologiques, et même historiques, qu'il était difficile d'en accumuler davantage en moins de pages.

On y admet, avec autant de témérité que de fausseté, l'opinion que le dogme de la procession du Saint-Esprit a Filio ne découle nullement des paroles mêmes de l'Évangile et n'est pas confirmé par la foi des anciens Pères ; c'est de même avec une très grande imprudence qu'on met en doute la question de savoir si les dogmes sacrés du Purgatoire et de l'Immaculée Conception ont été reconnus par les saints des siècles antérieurs. Venant à parler de la constitution de l'Église, on renouvelle d'abord une erreur condamnée depuis longtemps par Notre Prédécesseur Innocent X (Décret de la Congrégation générale du Saint-Office, 24 janvier 1647), à savoir que saint Paul aurait été considéré comme un frère absolument égal à saint Pierre ; puis, non moins faussement, on invite à croire que l'Église primitive ne connaissait pas la primauté d'un seul chef, la monarchie; que la suprématie de l'Église romaine ne se fonde pas sur des arguments valables. On n'y laisse pas même intacte la doctrine catholique sur l'Eucharistie, quand on enseigne péremptoirement qu'on peut adopter l'opinion que, chez les Grecs, les paroles consécratoires n'ont d'effet qu'après la prière appelée épiclèse, alors qu'on sait bien que l'Eglise n'a le droit de rien innover pour ce qui touche à la substance des sacrements, et il ne lui répugne pas moins de déclarer valide la Confirmation administrée par n'importe quel prêtre (Cf. Benoît XIV, Constitution Etsi pastoralis, pour les Italo-Grecs, 26 mai 1742, où il déclare invalide la Confirmation conférée par un simple prêtre latin en vertu de la seule délégation de l'évêque).

Par ce simple résumé des erreurs dont cet écrit est rempli, vous comprendrez facilement, Vénérables Frères, qu'il ait été pour tous ceux qui l'ont lu un **très grand scandale**, et que Nousmême ayons été extrêmement surpris d'y voir la doctrine catholique si nettement et si impertinemment dénaturée, en même temps que divers points relatifs à l'histoire du schisme oriental si hardiment faussés.

C'est une erreur que d'accuser les très saints pontifes Nicolas I^{er} et Léon IX d'avoir pour une grande part provoqué la dissension, le premier par son orgueil et son ambition, le second par la violence de ses récriminations, comme s'il fallait attribuer à l'orgueil la vigueur apostolique du premier dans la défense de droits sacro-saints, et appeler cruauté le zèle du second à réprimer le mal. C'est également fouler aux pieds les droits de l'histoire que de traiter comme des brigandages ces saintes expéditions qu'on appelle les Croisades, ou encore, ce qui est plus grave, d'imputer au désir de domination plutôt qu'à la préoccupation apostolique de nourrir le troupeau du Christ, le zèle et les efforts des Pontifes romains pour la réunion des Églises.

Nous n'avons pas été non plus légèrement stupéfait de lire dans ce même écrit l'assertion que les Grecs à Florence ont été contraints par les Latins de souscrire à l'unité, ou qu'ils ont été amenés par de faux arguments à accepter le dogme de la procession du Saint-Esprit. On va même, dans ce mépris des lois de l'histoire, jusqu'à émettre des doutes sur le caractère œcuménique des Conciles généraux qui ont été tenus depuis le schisme grec, c'est-à-dire du VIII^e Concile œcuménique jusqu'à celui du Vatican. Tout cela pour conclure à un projet d'unité hybride, d'après lequel ne serait désormais reconnu légitime par les deux Églises que ce qui était leur patrimoine commun avant le schisme. Pour le reste, on le tiendrait dans un silence profond, comme des additions peut-être illégitimes, en tout cas superflues.

Nous avons cru devoir, Vénérables Frères, porter ce qui précède à votre connaissance non seulement pour que vous sachiez que les propositions précitées, Nous les réprouvons comme fausses, téméraires, étrangères à la foi catholique, mais aussi afin que autant qu'il est en votre pouvoir, vous vous efforciez d'écarter des peuples qui sont confiés à votre vigilance un fléau si pernicieux, en exhortant tous les catholiques à demeurer fermes dans la doctrine reçue et à n'adhérer à aucune autre, « fût-elle annoncée par un ange du ciel » (Gal. I, 8). En même temps, Nous vous conjurons avec instance de les bien persuader que Nous n'avons rien tant à cœur que de voir tous les hommes de bonne volonté travailler inlassablement à obtenir au plus tôt l'unité si désirée, afin que les brebis dispersées par la dissension se réunissent dans une même profession de foi catholique, sous un seul Pasteur suprême. Ce résultat, Nous l'obtiendrons plus facilement si nous multiplions les prières à l'Esprit-Saint qui « est un Dieu de paix et non pas de discorde » (I Co XIV, 33). Ainsi se réalisera le vœu que le Christ exprimait avec des gémissements avant de subir les derniers tourments (Jean XVII, 21) : « Qu'ils soient un, Mon Père, comme Vous êtes en Moi et Moi en Vous ; qu'ils soient, eux aussi un en Nous ».

Enfin, que tous se pénètrent bien de cette idée qu'on ferait œuvre absolument vaine si d'abord on ne maintenait fidèle et entière la foi catholique, telle qu'elle a été transmise et consacrée dans la Sainte Écriture, la tradition des Pères, le consentement de l'Église, les conseils généraux et les décrets des Souverains Pontifes. Courage donc à tous ceux qui ont à cœur de défendre la cause de l'unité; revêtus du casque de la foi, tenant fermement l'ancre de l'espérance, embrasés du feu de la charité qu'ils travaillent de tout leur zèle à cette tâche toute divine. Et Dieu, père et ami de la paix, maître des temps et des heures (Ac I, 7) hâtera le jour où les peuples d'Orient doivent revenir triomphants à l'unité catholique et, unis au Siège apostolique, purifiés de toute erreur, entrer au port du salut éternel

Vous prendrez soin, Vénérables Frères, de faire traduire soigneusement cette lettre dans la langue de la région qui vous est confiée et **de la répandre**. En vous annonçant avec joie que le cher auteur de cet écrit, rédigé avec légèreté mais avec bonne foi, a adhéré sincèrement et de tout cœur en Notre présence aux doctrines exposées dans cette lettre et s'est déclaré prêt à enseigner, rejeter et condamner, jusqu'à la fin de sa vie tout ce que le Saint-Siège apostolique enseigne, rejette et condamne, comme gage des divines faveurs et en témoignage de Notre bienveillance, Nous vous accordons affectueusement dans le Seigneur la Bénédiction apostolique.